

République française

Département de la Lozère

COMMUNE DE LA CHAZE DE PEYRE

Séance du 10 décembre 2016

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 05/12/2016

L'an deux mille seize et le dix décembre l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Michelle BASTIDE

Présents : 10

Présents : Michelle BASTIDE, François ESTEVENON, Frédéric
MONTANIER, Jean-Marc BRUGERON, Arnaud BRINGER, Hervé
COURNUT, Nicolas VELAY, Marcelle ROUQUET, Jean-Philippe
MACHARD, Catherine REVERSAT-PINTENET

Votants: 10

Pour: 8

Contre: 2

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Denis GRAS

Secrétaire de séance: Marcelle ROUQUET

Objet: PROJET ÉOLIEN - DE_16_12_10_01

Lors de la réunion publique organisée à la Chaze de Peyre, le 28 septembre 2016 par la société SAMEOLE, porteur du projet éolien, les conseillers municipaux présents ont constaté des différences par rapport au projet présenté le 13 décembre 2012 au conseil municipal de la Chaze de Peyre, projet qui avait servi de support à la délibération du 21 décembre 2012 autorisant la dite société à mettre son projet en œuvre ;

Le Conseil Municipal ;

En l'absence de M. Denis GRAS, concerné en tant que propriétaire de terrains visés par l'implantation d'éoliennes,

D É L I B È R E :

Article 1 : Rappelle à la société SAMEOLE que le conseil municipal souhaite vivement être informé des avancées du projet éolien, tel que formulé dans le 3è alinea de la délibération 2012-12-13 (01) :
"Demande à la société SAMEOLE d'être informé des grandes étapes du développement du projet".

Article 2 : Emet un avis défavorable au projet présenté le 28 septembre 2016 en réunion publique.

Pour extrait conforme,
Mlle Michelle BASTIDE, Premier Adjoint,

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/12/2016 048-214800476-20161210-DE_16_12_10_01-DE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 15/12/2016 et publié ou notifié le 15/12/2016
--